

Synodalité

Le terme désigne ce qui est devenu pour l'Eglise un enjeu essentiel.

En témoigne l'impressionnant dispositif chargé de le mettre en œuvre.

Au cours d'une longue phase préparatoire, les diocèses ont été invités à faire la synthèse des réunions de travail qui avaient entrepris de débattre de la synodalité à l'échelle la plus locale. Puis le processus est remonté lentement à travers des Groupements d'Eglise, les uns habituels, les Conférences épiscopales généralement au niveau national, d'autres moins accoutumés, à des échelles subcontinentales et continentales. Finalement, un *Instrumentum laboris*¹ a été élaboré en 2023 à la taille de l'Eglise universelle pour servir de base à une première session d'un Synode des Evêques élargi² à des membres non-evêques. La *Synthèse*³ qui en est sortie a ouvert une nouvelle phase préparatoire - à travers les Eglises locales et les Groupements d'Eglises mais aussi des groupes d'experts⁴ - qui doit permettre la rédaction d'un nouvel *Instrumentum laboris* introduisant en 2024 à une seconde et dernière session du Synode épiscopal élargi. Toutefois, dix thèmes - les uns fort circonscrits, d'autres potentiellement bien plus amples - échappent à ce *dies ad quem* : des groupes comprenant des experts et des représentants des dicastères romains ont jusqu'à juin 2025 pour mener à bien ces missions⁵. Tel est au moins le dispositif officiel ; mais la synodalité a encore suscité des contributions d'organismes situés hors des institutions officielles, par exemple la CCBF⁶, Saint Merry hors les murs⁷, Parvis⁸... voire CELY⁹ et bien d'autres... qui ont largement circulé et ont été aussi adressées aux responsables du dispositif officiel (évêques, conférences épiscopales, secrétairerie générale du Synode des Evêques...).

Tout le travail préparatoire officiel de même que toutes ces contributions spontanées confirment l'importance de la démarche entreprise et amènent à essayer d'en cerner la portée et les enjeux.

On va d'abord s'interroger sur ce qu'on entend par synodalité. On parlera ensuite de l'état d'esprit synodal avant d'examiner les aspects institutionnels de la synodalité.

¹ XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, 2023a.

² Par une décision relevant de la primauté pétrine.

³ XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, 2023b.

⁴ Trois chargés d'étudier la synodalité au niveau des Eglises locales, des Groupements d'Eglises et de l'Eglise universelle, un la méthode synodale, le dernier les lieux de la synodalité, outre un Forum sur la théologie synodale. Voy. Secrétairerie générale du Synode, 2024a.

⁵ Secrétairerie générale du Synode, 2024b.

⁶ CCBF, 2024.

⁷ Saint Merry hors les murs, 2024.

⁸ Les Réseaux du Parvis, 2024.

⁹ Avant l'élaboration du présent document, CELY avait déjà produit une première contribution, voy CELY, 2022.

Qu'entend-on par synodalité

De manière paradoxale, le sens de ce terme devenu essentiel ne saute pourtant pas aux yeux. Enigmatique pour le commun des mortels, il n'est pas familier pour bon nombre de membres du peuple chrétien. Plus encore, synode, synodal, synodalité ont servi au sein de l'Eglise – et servent encore - à désigner des réalités pratiques très différentes. Apparemment l'étymologie recèle des incertitudes : s'agit-il de marcher ensemble ou de franchir un seuil de concert ? Dans l'un ou l'autre cas, cependant, synodalité semble indiquer l'idée d'agir ensemble. Mais qui est impliqué dans cet ensemble ?

Pour le comprendre il faut tenir compte du contexte qui peut varier selon les époques. Actuellement, il bruisse d'accusations d'abus, et pas seulement dans les vieilles Eglises européennes, mais un peu partout. Si les plus spectaculaires sont à connotation sexuelle, notamment la pédocriminalité, on a peu à peu découvert qu'ils sont loin d'être seuls et que, sous la diversité des secteurs concernés (gestion des finances, du personnel, des consciences, administration de la justice...), il s'agit toujours d'abus de pouvoir, c'est à dire d'une situation où l'asymétrie de pouvoir entre les parties n'est pas corrigée par la présence d'un contre-pouvoir. Le scandale a été grandement accru par une gestion qui a longtemps cherché à se réfugier dans le silence. En tous cas - au moins dans les Eglises que nous connaissons, celles de vieille chrétienté - c'est une institution en crise qui a été en proie à la critique : on sous-estime souvent le recul de la pratique et de l'adhésion au cours du dernier demi-siècle. En 2019-2020, parmi les 18-59 ans en France hexagonale, 51% se déclarent sans religion, 29% catholiques, 9% d'autres religions chrétiennes, 10% musulmans¹⁰. D'après l'enquête européenne sur les valeurs (ARVAL)¹¹, on a assisté à une très forte diminution de ceux qui se déclarent catholiques, de 70 % en 1981 à 32 % en 2018 alors qu'à l'opposé la part de ceux qui indiquent n'appartenir à aucune religion a augmenté de 26 % à 58 %. La part de protestants et d'autres types de religion a légèrement augmenté, de 3 % à 4 %. Celle des musulmans a progressé de 1,3 % à 6 %. Que l'évolution de la société y soit pour beaucoup comme l'ont répété les pontifes successifs, reste qu'il serait un peu facile d'exonérer l'institution de toute responsabilité. Ce ne sont pas seulement les fidèles qui viennent à manquer mais encore les clercs. L'actualité récente témoigne de la difficulté que rencontre l'Eglise à remplir sa fonction ; elle est devenue largement inaudible.

Cherchant à rompre avec une posture de gestion mortifère, le pape François a désigné le cléricalisme comme cause des abus et la synodalité comme l'antidote.

Mais, dans la pratique, le terme synode pointe habituellement une collégialité de clercs, le plus souvent de hiérarques, ainsi l'actuel 'Synode des évêques' de l'Eglise romaine institué par Paul VI aux lendemains de Vatican II, comme une forme de collégialité épiscopale allégée par rapport à un concile. Mais ce degré de synodalité suffit-il s'il s'agit de lutter contre le cléricalisme ?

Une synodalité de tous les baptisés

L'instrumentum laboris qui a clôturé en 2023 la longue phase de préparation assigne d'emblée comme base à cette synodalité une dignité baptismale commune à tous les membres du peuple du

¹⁰ Drouhot, Simon, Tiberj, 2023.

¹¹ Centre d'observation de la société, 2021.

Seigneur. Et le texte précise bien que l'enjeu est la capacité à annoncer l'Évangile dans une société marquée par des défis cruciaux, dérèglement climatique, effondrement de la diversité du vivant, croissance des inégalités¹², ou encore migrations. Plus largement, il y est fait appel à la capacité à savoir lire les signes du temps. L'Eglise locale est pointée comme l'échelle privilégiée et la référence baptismale comme signe d'égale dignité de tous et de participation de tous à la communauté ecclésiale. L'Eglise synodale doit ne pas cacher les conflits, rendre justice aux victimes d'abus, atteindre ceux qui se sentent exclus, accueillir migrants, minoritaires, handicapés, jeunes et vieux, changer de langage pour redevenir audible... L'œcuménisme est désigné comme laboratoire de la synodalité. Les ministères ordonnés sont replacés dans le cadre plus large des ministères ecclésiaux et la conception ministérielle de toute l'Eglise est fondée sur le baptême. Le texte précise qu'il existe des formes d'autorité qui ne sont pas liées à l'ordination.

La nomination de membres non-évêques dans le Synode des Evêques chargé d'étudier la synodalité marque bien la distance entre une collégialité épiscopale et la nouvelle synodalité promue par François.

Poursuivre Vatican II dans un contexte modifié

La *Synthèse* de la première session du Synode sur la synodalité s'inscrit dans une reprise du mouvement entamé par Vatican II, quoique sans convocation d'un nouveau concile. Toutefois, la situation a beaucoup évolué depuis les lendemains de Vatican II. La *restauration d'un régime d'autorité*¹³ inaugurée par Paul VI avec *Humanae Vitae*, continuée sous le long pontificat de Jean-Paul II puis avec Benoît XVI s'est accompagnée d'un mouvement de départ ou au moins de mise en retrait qui a beaucoup concerné les couches chrétiennes les plus favorables au changement inauguré par Vatican II. Du coup, le poids des milieux traditionalistes-identitaires s'est accru en proportion parmi ceux qui restaient¹⁴. Dans le même temps, tarissement des vocations et départs conséquents de clercs¹⁵ laissent subsister un corps étrié et vieilli qui a du mal à faire société et que ne revitalise guère un filet de recrutement bien aminci.

Un contexte peu favorable à une synodalité élargie explique peut-être un aspect étonnant de la démarche. Malgré quelques mentions dans l'*Instrumentum* et dans la *Synthèse*, on ne trouve nulle part d'analyse systématique de ce cléricalisme dont il faudrait se distancier. Nulle part ne sont explicités non plus la place et le rôle d'un ministère ordonné au sein d'une Eglise présentée comme désormais entièrement ministérielle¹⁶. Peut-être les pilotes de la nouvelle synodalité cherchent-ils à éviter des affrontements trop frontaux et à prévenir une mobilisation hostile ; plus fondamentalement, on travaille à insérer la nouvelle synodalité sans désarmer la primauté pétrine ni la collégialité épiscopale. Ces contraintes impliquent de faire des évêques le moteur principal du mouvement synodal, mais tant l'appel à une modification de leurs conditions de recrutement que les réserves suscitées par la nomination de non-évêques au synode, ou encore le ton de la lettre du

¹² L'*Écoute du cri des pauvres* constitue le thème de l'un des dix groupes permanents impérés par le pontife romain.

¹³ Voy. l'analyse de cette période post-conciliaire en termes de *régime d'autorité* et de *régime de témoignage* dans le dernier ouvrage de Jacques Lagroye (2006).

¹⁴ Dès 2014, Joseph Moingt (2014, 15) résumait en ces termes : *L'Eglise risquerait alors de se réduire aux bataillons traditionalistes, intéressés à la dresser en contre-courant culturel opposé aux changements sociétaux, et d'être entraînée par eux à des dérives sectaires qui ont déjà défrayé la chronique.*

¹⁵ En dressant le tableau des thèmes laissés sans lendemains après Vatican II, Legrand (2...) pointe les prêtres, la vie religieuse et la collégialité épiscopale à côté du peuple de Dieu et de l'apostolat des laïcs.

¹⁶ Toutefois, quatre au moins des dix groupes permanents peuvent aborder plus ou directement la spécificité du ministère ordonné.

secrétaire général et du rapporteur général¹⁷ semblent laisser entendre qu'on n'est pas assuré de leur mobilisation enthousiaste pour cette nouvelle étape. Plus largement, que l'accent soit mis sur la participation active du clergé pendant l'intersession – avec l'initiative d'une mobilisation de 'curés de paroisses' – laisse entendre qu'elle n'est pas acquise... la nouvelle entreprise synodale promue par le pontife romain suppose le concours d'une hiérarchie intermédiaire d'évêques et de prêtres qui peuvent se sentir visés par une contestation de leur style de pouvoir.

Entre le risque de schisme et celui de démobilisation de ceux qui trouvent l'Eglise inaudible dans la société, une stratégie prudente laisse entendre où elle souhaite aller tout en évitant de le rendre trop explicite... Comme si l'on espérait que l'expérience concrète de pratiques synodales allait suffisamment transformer les états d'esprit pour permettre de déboucher sur une synodalité de tous les baptisés sans avoir à mettre trop explicitement (ou trop prématurément) les points sur les i.

Typique a été l'exercice de la première session du synode sur la synodalité. La synthèse témoigne de l'impression profonde faite par l'expérience de la 'conversation dans l'Esprit', de cette retenue où l'on s'oblige à différer sa réponse le temps de méditer la parole de l'autre, ou – tout simplement – de l'organisation de la salle en tables rondes non hiérarchisées, ou encore de l'intervention à égalité de membres de statuts hiérarchiques très divers. Typique encore est l'appel à des Eglises locales. *L'Instrumentum* exclut la monopolisation des fonctions d'autorité au seul profit du ministère ordonné. Il situe celui-ci dans le cadre plus large des ministères ecclésiaux au sein d'une Eglise entièrement ministérielle sur la base de la commune dignité baptismale, sans que l'on sache très bien quelle serait sa spécificité. A chaque Eglise locale le soin de déterminer les ministères qui lui sont utiles selon les charismes des uns et des autres. Pareille approche devrait, espère-t-on, permettre de rompre avec l'absence de contre-pouvoirs qui est à la source de tous les abus.

Les promoteurs de la synodalité en restent à un savant dosage d'une atmosphère 'synodale' et de quelques discrètes mesures d'autorité (comme la nomination de membres non-évêques) en espérant le triomphe d'un état d'esprit synodal.

La synodalité d'aujourd'hui signifie une égale dignité de tous les baptisés. Travailler sur la synodalité implique d'explorer d'abord la manière dont l'**esprit synodal** doit irriguer les différents thèmes de la vie ecclésiale. Mais il faut aussi étudier son impact sur **les structures, les ministères et les institutions**. La synodalité doit se déployer principalement à l'échelle locale et il appartient à chaque Eglise locale de discerner les ministères et les institutions nécessaires à sa mission.

¹⁷ Osservatore Romano, 2023.

L'ETAT D'ESPRIT SYNODAL

L'Eglise primitive était certainement animée d'un réel esprit synodal. Preuve en est donnée par le 'Concile de Jérusalem' (an 49), relaté en Ac 15, qui fut amené à traiter de l'ouverture de la communauté des Juifs chrétiens aux 'païens'. Et de nombreux autres conciles ou synodes furent organisés, durant les premiers siècles, pour permettre aux évêques de discuter et de discerner les décisions à prendre face aux nombreuses controverses ou hérésies de l'époque. Mais cet esprit synodal n'a pas survécu à l'instauration du christianisme en religion de l'empire romain, encore moins plus tard à la réforme grégorienne qui conduisit au Moyen-Âge à l'affirmation de la primauté du pape et à la centralisation du gouvernement de l'Eglise. Il a fallu attendre le Concile Vatican II pour que l'esprit synodal soit remis en valeur dans l'Eglise, notamment au travers de la création du Synode des Evêques en 1965.

Le projet synodal du Pape François est ainsi souvent présenté comme un fruit de Vatican II. Mais il convient d'observer la différence importante entre la synodalité épiscopale de Vatican II, qui était une *collégialité épiscopale*, et la synodalité voulue par François, *censée impliquer l'ensemble du Peuple de Dieu*.

Pourquoi une synodalité impliquant désormais l'ensemble du Peuple de Dieu ?

On peut y voir deux raisons principales :

*Pour François, profondément marqué par ses années passées au contact des populations déshéritées de Buenos Aires, ce début de 3ème millénaire se caractérise par la conjonction de plusieurs crises - écologique, sociale, migratoire... - qui forment une 'crise multidimensionnelle' révélatrice de tous nos maux et dysfonctionnements.

Pour lui, nous ne pouvons plus ignorer les cris des pauvres et des opprimés et ne pouvons non plus contester que nous sommes à la fin d'un système. Comme il nous y appelle à travers *Laudato Si*¹⁸ et *Fratelli Tutti*¹⁹, la seule façon de sortir de cette crise systémique est une conversion personnelle et collective, nous conduisant à *agir et à réfléchir avec les autres*, afin de discerner la meilleure voie pour le bien commun (le bien de la *maison commune*). Il s'agit là d'une exigence absolue de cohérence avec l'Evangile, car une Eglise qui déserterait ce combat pour la sauvegarde de la *maison commune* perdrait toute capacité de parler au monde actuel et toute crédibilité dans son annonce de l'Evangile.

Or pour François, la synodalité impliquant l'ensemble du Peuple de Dieu dessine précisément une vision de l'Eglise qui s'articule autour de l'écologie intégrale²⁰ et du développement humain intégral; elle dessine une vision dynamique et transformante de l'Eglise, dont tous les baptisés seraient acteurs, et qui, à travers la variété de leurs charismes et de leurs engagements, serait à même de *parler à nos contemporains et d'agir avec eux*. Une Eglise qui ne serait plus coupée du monde, enfermée dans ses certitudes, 'donneuse de leçons', mais qui serait au contraire *apprenante*, agissant humblement avec tous les hommes de bonne volonté. C'est ainsi que, dans son discours de commémoration du 50e anniversaire de la création du Synode des Evêques, le 17 octobre 2015, François²¹ a présenté la voie de la synodalité comme celle *attendue par Dieu pour l'Eglise du troisième millénaire*.

De plus, le désir, fortement exprimé par les jeunes (tant lors des Journées Mondiales de la Jeunesse que lors du Synode sur la Jeunesse), d'une Eglise qui les prenne en considération, leur

¹⁸ François, 2015.

¹⁹ François, 2020.

²⁰ Dans un livre d'entretien, Bruno Latour (2024) tente de mesurer l'importance pour le christianisme des échéances écologiques.

²¹ François, 2015b

fasse confiance et les soutienne dans leurs engagements pour le bien commun, a certainement conforté François dans sa conviction que cette synodalité est la seule voie qui puisse désormais permettre aux jeunes, et plus largement aux hommes et femmes de bonne volonté, de trouver leur place dans l'Eglise et de témoigner de la Bonne Nouvelle.

François qui a pu observer le retour du cléricalisme durant les pontificats de Jean-Paul II et Benoît XVI, sait qu'une synodalité limitée à une collégialité épiscopale ne sera pas suffisante pour assurer la pérennité des réformes qu'il juge nécessaires dans l'Eglise. Il cherche donc à donner à ses réformes la force que leur confèrera l'implication et la volonté du Peuple de Dieu. Et c'est dans cet esprit qu'il invoque le *sensus fidei*, *ce flair dont est doté le Peuple de Dieu pour discerner les nouvelles routes que le Seigneur ouvre à l'Eglise*.

Quelles attitudes pour développer un état d'esprit synodal ?

Développer un état d'esprit synodal impose, selon Nathalie Becquart²², sous-secrétaire générale du Synode, de retrouver la priorité du « nous » ecclésial pour servir le bien commun, en s'efforçant de vivre *un cheminement communautaire dans lequel les tâches et les responsabilités sont réparties et partagées en fonction du bien commun*.

Il s'agit clairement d'un appel à créer des cellules ecclésiales plus unies, et qui ne tendent pas à être 'uniformes' comme le deviennent malheureusement beaucoup de communautés paroissiales. Par les choix qu'ils font de leur équipe rapprochée de laïcs, trop de clercs 'formatent' en effet leur communauté et la façon d'y penser, d'y prier, d'y agir... provoquant un 'effet-repoussoir' tant sur les paroissiens qui n'entrent pas dans ce formatage que sur les personnes extérieures à la communauté. Contrairement à une telle uniformité, l'unité profonde d'une communauté se manifeste par le fait que des avis différents, des sensibilités différentes, des façons de vivre et des comportements différents peuvent, non seulement, y être acceptés, mais qu'il y sont même souhaités. Car l'unité d'une communauté s'enrichit de la diversité de ses membres. C'est en effet cette diversité qui nourrit l'écoute mutuelle et le dialogue, permettant de cheminer vers des consensus qui enrichissent et font grandir la communauté.

Un état d'esprit synodal suppose donc la liberté et le devoir de parler en vérité (avec audace si besoin), le désir de reconnaître les chemins de vie et charismes de chacun, le désir également de mettre à profit la diversité et la complémentarité de ces charismes pour donner place à chacun et enrichir le 'collectif'. Tous les baptisés doivent y être ainsi reconnus d'égale dignité (qu'ils soient hommes ou femmes, divorcés, homosexuels, personnes porteuses d'un handicap, pauvres...), ce qui impose à l'évidence une conception radicalement nouvelle des rôles respectifs des clercs et laïcs, mais aussi des laïcs entre eux.

Un tel état d'esprit puise sa *source en Christ* qui nous rassemble, il trouve sa *force en l'Esprit* qui nous inspire et nous guide à travers les autres. D'où l'importance de la *conversation spirituelle* qui, dans l'écoute mutuelle, nous met à l'écoute de l'Esprit.

Si elle est animée de cet esprit d'unité, l'Eglise redevient crédible pour annoncer La Bonne Nouvelle, et capable de l'annoncer au plus grand nombre, car elle peut s'appuyer sur tous les baptisés, chacun étant appelé à être pèlerin missionnaire en fonction de ses charismes propres.

De façon étonnante, la place et le rôle de l'Eucharistie dans la synodalité ne sont que peu évoqués dans les différents rapports d'étape du Synode. Pourtant si, comme on le répète souvent, l'Eucharistie fait l'Eglise, la réflexion synodale aurait mérité une méditation sur ce sujet. Dans de nos célébrations eucharistiques, s'agit-il en effet avant tout de célébrer la présence du Christ au cœur de la communauté des croyants, dans la joie de devenir ensemble Corps du Christ, ou de célébrer le changement invisible et transubstantiel produit dans un peu de pain et de vin ?

Le Christ nous a dit de nous réunir pour faire mémoire, de nous rendre présents à Celui qui, lui, est toujours présent. Et cette réunion en son nom, c'est le pain où puiser la force de se

²² Becquart, 2021.

mettre en marche pour faire collectivement corps dans le Christ à l'échelle de l'humanité. Et à côté de la fraction du pain, prend place le lavement des pieds. L'Eucharistie ne peut se passer d'un prolongement, d'un lien insécable avec l'action de la charité, laquelle doit s'ouvrir jusqu'aux grands enjeux de notre société.

Comme l'écrivait Louis-Marie Chauvet²³: *Non seulement, la messe n'est pas le tout de la vie chrétienne, mais elle n'en est ni le point de départ ni le point d'arrivée. Le point de départ, c'est la parole de Dieu, le point d'arrivée, c'est une éthique de vie qui par la charité... se conforme à ce que signifie l'eucharistie.* C'est alors que **l'eucharistie bâtit la synodalité.**

Comment faire entrer concrètement les chrétiens dans un état d'esprit synodal ?

L'état d'esprit synodal (écoute réciproque, volonté de discernement communautaire) qui a guidé les différentes étapes de la démarche (tant diocésaines que nationales, continentales ou mondiale) semble, au vu des témoignages, avoir constitué pour ceux qui y ont participé une expérience profondément enrichissante et transformante.

On peut imaginer l'ampleur du chantier que représentera la généralisation de telles pratiques à tous les échelons ecclésiaux. De véritables *leaders*, aptes à conduire et accompagner des processus synodaux en exerçant un leadership non plus vertical et clérical, mais plus horizontal et coopératif, seront nécessaires. Tel sera sans doute un des plus grands défis de la mise en œuvre de la synodalité dans l'Eglise, d'autant plus que les trop nombreux clercs qui n'ont pas participé à la démarche synodale, par crainte qu'elle n'affaiblisse leur pouvoir, n'en seront sans doute pas des promoteurs zélés.

Mais à court terme, l'enjeu-clé est l'implication et la mobilisation des laïcs. Car, si de nombreux théologiens voient dans la démarche synodale *l'événement ecclésial le plus important depuis le Concile Vatican II*, force est de constater que l'implication qui pouvait être attendue de la part des laïcs est décevante..... Et le premier rapport synodal ne cache pas, d'ailleurs, les craintes et la perplexité exprimées par certains à l'égard de la démarche.

Ce premier rapport s'adresse successivement au Peuple des baptisés, aux Eglises locales, et enfin aux évêques, en les chargeant de la préparation de la deuxième session du synode. Sont invités à s'associer à la démarche, les diocèses et les paroisses, qui réunissent une part importante du Peuple chrétien. C'est certainement dans ces dernières qu'il est indispensable de mener rapidement un travail de sensibilisation aux enjeux de la démarche, afin d'essayer de créer le Souffle d'Eglise nécessaire aux changements attendus

Mais il est important d'y associer également les mouvements et groupes de base. Ceux-ci regroupent en effet des chrétiens engagés, très souvent en attente d'une Eglise plus évangélique et qui peuvent donc être, à ce titre, des soutiens importants de la démarche.

Enfin, il est essentiel de s'adresser aussi aux 'éloignés' de l'Eglise avec laquelle beaucoup ont pris des distances car ils rejetaient des positions trop intransigeantes, contraires, selon eux, à l'Evangile. Or la synodalité ouvre précisément des perspectives d'évolutions qui devraient leur permettre de retrouver pleinement leur place dans l'Eglise. Encore faut-il que l'Institution leur tende la main et reconnaisse, avec humilité, avoir pu les blesser par son attitude trop rigoriste

²³ Chauvet, 2021.

Synodalité et structures institutionnelles

Pour que s'installe durablement un état d'esprit synodal, on ne peut se dispenser de rechercher quelles inscriptions doivent l'accompagner à l'échelle structurelle.

Nous allons examiner cette question successivement sous deux points de vue complémentaires, d'abord celui du périmètre de la synodalité, ensuite celui de la ministérialité.

Les périmètres de la synodalité

Quant au périmètre, on pense d'abord à ceux qui fréquentent régulièrement les institutions ecclésiales de droit commun, singulièrement les paroisses. Appelons-les *messalisants*.

Les messalisants

On peut se préoccuper d'introduire des pratiques synodales dans la structure paroissiale traditionnelle : préparer en semaine la célébration du dimanche suivant, notamment les intentions de la prière universelle, introduire une coresponsabilité clercs-laïcs, développer l'accueil, éviter les célébrations tristes et la passivité des laïcs, limiter les mandats des responsables d'activités et systématiser la redevabilité de tous les ministres, décloisonner les activités en favorisant des projets paroissiaux plus fédérateurs, faire place à la solidarité et à l'ouverture des paroisses l'extérieur... dans une visée synodale, une attention particulière doit être dédiée aux conseils, notamment pastoraux, et aux synodes diocésains, nationaux voire continentaux. Ces conseils ne doivent plus être ceux du curé (ou de l'évêque), mais ceux de la paroisse (ou du diocèse). Contre la tentation de les peupler de fidèles dociles, leur recrutement doit être diversifié. Pour tous ces conseils, on doit publier leur composition, l'origine du mandat (élection, cooptation...), l'ordre du jour, les comptes-rendus et la liste des résolutions... Enfin, il faudra leur reconnaître des compétences obligatoires, faute de quoi beaucoup hésiteront à perdre du temps pour jouer les faire-valoir. Dans ce premier périmètre, la synodalité risque de se heurter à une stratification ancienne à la fois verticale et monarchique. On y reviendra en traitant des ministères.

Par ailleurs, il est fondamental à la vie chrétienne dans les sociétés où nous vivons, de pouvoir participer à de petits groupes communautaires où peut se faire un partage de vie et sa confrontation à une méditation collective de l'Écriture. Joseph Moingt²⁴ a puissamment plaidé pour le développement de *communautés catéchuménales ou initiatiques* ... *Il s'agit de la survie de la foi, de l'existence et de l'espérance chrétiennes dans des temps nouveaux*... Les petites communautés, ces cellules de la vie chrétienne, peuvent se trouver soit dans le cadre paroissial soit au sein de mouvements (comme le scoutisme, l'Action catholique spécialisée...), d'ordres ou d'instituts²⁵, d'associations²⁶ ou de communautés de base. Mais comment éviter l'entre soi de ces communautés ? Comment garantir leur ouverture à la catholicité ? Plusieurs de ces communautés échappent à la proximité

²⁴ Moingt, 2016 ; voy. aussi Moingt, 2018.

²⁵ Il sera cependant nécessaire d'exercer une vigilance extrême envers certains instituts notamment récents (Légionnaires du Christ, Communauté Saint Jean...) impliqués dans des affaires de pédocriminalité combinées avec des abus de pouvoir et de conscience et des dérives sectaires.

²⁶ Ainsi CELY (Croyants en liberté Yvelines) ou, plus largement, les associations regroupées dans PARVIS.

territoriale qui structure la logique paroissiale²⁷ ce qui rend alors difficile le schéma, théoriquement séduisant, de la paroisse ‘communauté de communautés’. La grande appétence pour un cadre communautaire coexiste avec la difficulté de l’articuler à une structure ecclésiale basée sur une organisation territorialisée-géographique. En ce qui concerne les groupes au sein des mouvements, ordres et instituts, la liaison avec l’institution peut s’opérer à travers les structures de ces organisations²⁸, mais surtout à l’échelle nationale, accessoirement diocésaine. Reste le problème des associations et des communautés de base pour lesquelles le point délicat est la liaison avec l’institution et les autres sortes de communautés. Leur participation aux conseils pastoraux – soit paroissiaux, soit diocésains – peut, si on parvient à l’organiser, constituer un début de solution. La reconnaissance de ces associations et communautés de base par les diocèses, concrétisée par une rencontre annuelle ou bisannuelle de chacune avec l’évêque ou son bras droit (non pas dans un esprit vertical mais dans un esprit d’échange très libre et d’encouragement) serait déjà un progrès.

Les baptisés éloignés

Le succès du pari synodal suppose de ne pas le limiter au périmètre de ceux qui se trouvent à l’intérieur de l’institution. Beaucoup de baptisés s’en sont éloignés depuis la décennie 1970, disons depuis *Humanae Vitae* et ses prolongements sous les pontificats de Paul VI et de Jean-Paul II. Si certains ont rompu complètement, d’autres ne sont pas très loin : déçus par les lendemains de Vatican II, ils se sont repliés sur le seuil, sur le parvis²⁹ ; ils sont susceptibles d’être sensibles à une entreprise synodale qui ambitionne de reprendre le mouvement conciliaire : beaucoup de ces éloignés y adhéreraient. Mais il faut se hâter : au changement de génération, à l’éloignement risque de succéder l’indifférence.

Contrairement au cas de figure précédent, on ne rencontre plus ici l’obstacle du verticalisme monarchique. Mais, du coup, l’établissement d’une coordination demandera d’inventer des formules nouvelles. Des structures fédératives – telles CCBF ou PARVIS – peuvent y aider si l’on parvient à organiser leur liaison avec les responsables de l’entreprise synodale ; à ceux-ci d’en avoir le souci.

De ces baptisés qui se sont éloignés d’une Eglise qui les avait déçus, on peut distinguer d’autres baptisés qui sont tout bonnement non-pratiquants.

Les non-pratiquants

Ceux-ci ne se sont pas éloignés : quoique sociologiquement chrétiens puisque baptisés, ils ne pratiquent tout simplement pas, sauf épisodiquement pour quelques rares occasions, funérailles surtout, parfois mariages... A la différence des éloignés, le rapport à l’Eglise est rarement une grande interrogation de leur conduite de vie. Il ne semble pas que la synodalité les concerne beaucoup, cependant la mobilisation pour la sauvegarde de la maison commune peut offrir un champ d’investissement où les rencontrer.

L’œcuménisme

L’*Instrumentum laboris* de 2023³⁰ affichait parmi les traits essentiels d’une Eglise synodale l’œcuménisme entre tous ceux qui partagent un même baptême. Cette place est réaffirmée dans le

²⁷ Témoin cette communauté de base d’une demi-douzaine de ménages sur deux départements franciliens qui relèverait de deux diocèses et six paroisses. Témoin encore l’association CELY qui ne relève particulièrement d’aucune des paroisses de son diocèse.

²⁸ Chacune disposant de sa propre territorialité.

²⁹ Voy. L’enquête sociologique de Barbier-Bouvet et Ménard, 2023.

³⁰ Dédié à synthétiser le travail préparatoire à l’aube de la première session du synode des évêques sur la synodalité.

rapport de synthèse³¹ de la première session du synode, même si cette assemblée ne semble pas s'être beaucoup avancée dans l'exploration concrète³² des liens entre synodalité et œcuménisme. On est déçu de ne rien trouver dans cette synthèse sur la synodalité avec les Eglises de la Réforme. Le chemin vient pourtant d'être largement défriché par le récent rapport du Groupe des Dombes sur la catholicité³³.

Il y a là incontestablement un important périmètre de synodalité. Le négliger obérerait d'emblée toute l'entreprise. Qu'un des groupes de travail destinés à durer jusqu'en 2025 soit dédié à la liaison entre œcuménisme et synodalité témoigne peut-être de la prise de conscience d'un déficit.

Les ministères

L'Eglise synodale est entièrement ministérielle sur la base de la commune dignité baptismale. A chaque Eglise locale de discerner les ministères qui lui sont utiles, selon les charismes des uns et des autres. C'est dans ce cadre commun que doivent être regardés les différents ministères. Ceci suppose d'abord, selon l'exhortation de François, d'éviter une lecture cléricale, ensuite d'examiner différents problèmes de ministérialité.

L'idéal de l'Evangile c'est la sainteté pas le sacré³⁴

L'Eglise a dû s'institutionnaliser pour durer, seulement les solutions adaptées aux besoins d'un temps finissent, dans des sociétés différentes, par devenir des obstacles à la réception de la *Bonne Nouvelle*. A chaque époque, il faut donc remettre sur le métier la compréhension du message de Jésus. Ceux qui profitent d'institutionnalisations adoptées à un certain moment résistent à des relectures qui diminueraient leur prééminence. Et ils le font en cherchant à faire croire que les proclamations, les institutions, les disciplines, les définitions adoptées à une certaine époque sont toutes d'institution divine, que l'on ne peut donc en changer un *iota*. Les formes que veulent préserver les dominants sont déclarées sacrées – c'est-à-dire émanation du divin – et donc intangibles, ce qui permet d'escamoter le caractère conjoncturel de leur apparition, et donc de couper court à l'évaluation de la pertinence de leur survie ou de leur adaptation.

La sacralisation du pouvoir, rêve des souverains de tous les temps, constitue ainsi l'un des fondements de l'institution. Pour que cette sacralisation soit possible, il aura fallu que soit organisée une sphère du sacré basée sur l'idée de séparation, de barrière, avec ses rites, ses objets, ses lieux et surtout son personnel. Ce dernier est seul habilité à intervenir dans cette sphère au nom de sa capacité exclusive – grâce à une *ordinatio* empruntée au droit public romain³⁵ – à offrir à la divinité des sacrifices sans cesse répétés pour le salut des profanes exclus de cette sphère sacrée et donc contraints de passer par l'intermédiaire des clercs pour accéder au divin. Ces intermédiaires obligés sont ainsi constitués en caste dirigeante. La sacralisation s'opère par l'intermédiaire de la notion de culte sacrificiel. Pourtant, dans la *Lettre aux Hébreux*, le Christ est le seul qui met une fois pour toutes en communion le Seigneur et les hommes, et congédie les sacrificateurs qui pourraient se présenter ultérieurement. Il ne s'agit d'ailleurs pas de recommencer indéfiniment à offrir un

³¹ XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, 2023b.

³² Sauf quelques considérations sur les rapports de l'Eglise latine et des Eglises orientales, mais semble-t-il surtout des Uniates, ce qui ne constitue pas un grand effort œcuménique.

³³. Groupe des Dombes, 2023.

³⁴ *L'Eglise est née, mangeant et buvant avec les pêcheurs, comme le faisait Jésus, née sans religion comme était mort son Sauveur, dans l'acte même de passer du religieux au séculier... En s'exilant des choses sacrées et des sacrifices, le repas du Seigneur a sorti le salut de la religion et l'a sécularisé, projeté dans le monde* (Moingt, 2014).

³⁵ Et répondant non pas au besoin d'une communauté mais à un appel (vocation) divin.

sacrifice à la divinité, sauf à ne pas croire à la suffisance de l'incarnation de Jésus, mais de **faire mémoire** de l'unique sacrifice du Christ. Il nous a dit de nous réunir pour faire mémoire, de nous rendre présents à Celui qui, lui, est toujours présent. *Il ne s'agit pas de savoir si Jésus est là ou pas : il est toujours là puisqu'il est intérieur à chacun de nous, il est toujours là dans une attente infinie, il est toujours là, quels que soient nos reniements. Mais c'est à nous d'être là, et l'eucharistie a justement pour but de nous rendre présents à celui qui est une Présence éternelle*³⁶.

Avancer vers la synodalité requiert d'abord de revoir sérieusement la doctrine à la base du cléralisme et sa sacralisation du clergé.

La diversité des ministères

L'articulation entre communautaire et catholicité serait grandement facilitée si l'on cessait de chercher à confier tous les ministères (du moins tous ceux de pouvoir et d'autorité) à un seul corps de ministres à vie et à plein temps. Pareille approche permettrait aussi de rompre avec l'absence de contre-pouvoirs que l'on a découvert à la source de tous les abus et aussi de leur dramatique gestion par l'institution. La raréfaction des clercs – faut-il y lire un signe du temps ? – leur rend de toute façon impossible de continuer à concentrer tous ces ministères.

A tout le moins, la gestion financière et celle des RH doivent impérativement être confiées à des compétences qui en soient réellement responsables et qui répondent du respect du droit civil. Surtout la gestion des abus par l'institution a montré qu'il faut absolument assurer l'indépendance d'instances judiciaires qui doivent échapper aux intrusions épiscopales ou curiales et ne relever que d'instances d'appel, elles aussi judiciaires.

Reste à se demander s'il ne faudrait pas distinguer la charge de gouvernement des structures de base – qu'assureraient mieux des ministres à temps partiel et à mandat particulier, qui en seraient vraiment issus – du ministère de l'unité, celui du lien entre les divers collectifs élémentaires de la vie chrétienne et la grande Eglise. Les situations de *prêtre accompagnateur* - tout récemment l'expérience de Saint Merry hors les murs, mais bien d'autres encore, ainsi en Normandie ou dans l'Essonne - devraient, dans cette perspective, être scrutées attentivement. Dans de nombreux mouvements, la présence de prêtres accompagnateurs en charge du ministère de l'unité (devenant de plus en plus fréquemment des laïcs accompagnateurs) a fait ses preuves. Des leçons pourraient également être tirées d'aumôneries telle celle des prisons. Une telle évolution permettrait également d'affecter des clercs à des missions qui pourraient être des lieux importants pour l'annonce de la Bonne Nouvelle (quartiers déshérités, EHPAD, hôpitaux...).

Devrait enfin être réexaminé le problème de la discipline du clergé : outre le recours à des ministres à temps partiel et à mandat particulier, doit-on conserver le modèle de l'homme célibataire recruté à vie en réponse à la vérification d'une vocation ? Se posera alors le problème de l'ouverture aux hommes mariés et aux femmes.

Quant au célibat, il propose un modèle qui a ses vertus pour ceux qui le choisissent en connaissance de cause et sont capables de l'assumer. C'est le modèle des religieux ; est-ce nécessairement celui du clergé séculier ? On soupçonne en outre que le célibat obligatoire peut attirer des candidats présentant des fragilités affectives profondes. Le statut actuel du clergé romain s'explique par des raisons historiques propres à une société largement différente de la nôtre. A vrai

³⁶ Zundel, 2007.

dire, le célibat³⁷ – règle disciplinaire imposée à une certaine époque dans une certaine société pour faire échapper le clergé au féodalisme et à la patrimonialisation – pose éventuellement d’autres problèmes qui tournent autour du point de savoir si son caractère obligatoire - cette tendance à transformer les prêtres en religieux - reste adapté à la vie ecclésiale dans nos sociétés... d’autant que, devenus peu nombreux, les clercs ne forment plus société entre eux, ne constituent plus un groupe social et vivent, le plus souvent seuls ce qui est difficilement ressenti par les plus fragiles. Le pasteur Nouis³⁸ y lit une conception ‘malsaine’ de la sexualité, seulement tolérée comme moyen de reproduction et encore parmi une catégorie inférieure, les non-clercs. Elle est à mettre en relation avec le statut et l’image de la femme dans l’Eglise romaine qui l’idéalisait seulement sous la figure asexuée d’une mère éternellement vierge et qui présente la famille comme la cellule de base de la vie sociale mais en lui donnant comme modèle une Sainte Famille présentée comme dénuée de sexualité.

Au-delà c’est toute la place des femmes dans l’Eglise doit être réévaluée, en particulier leur participation aux responsabilités et aux prises de décision. Se borner à remarquer que les apôtres étaient tous des hommes est d’un littéralisme extrême : on voit mal qu’il aurait pu en aller différemment dans la société du temps de Jésus ; il serait plus judicieux – parce que là l’argument est contre-intuitif – d’être attentif à la place inusitée des femmes dans le groupe de disciples qui l’ont accompagné dans sa pérégrination, plus encore au choix d’une (ou de) femme(s) comme premier témoin de la résurrection.

Les changements institutionnels n’ont pas leur fin en soi. L’objectif n’est pas de sauver l’Eglise romaine, mais de témoigner dans le monde du commandement d’amour. Les réformes doivent permettre de rendre l’Eglise à nouveau audible. Encore faut-il qu’elle soit aussi compréhensible ce qui pose le problème de la théologie concrète pratiquée par les chrétiens. Vatican II a promu une théologie de l’incarnation que François rappelle inlassablement. Mais une bonne partie des clercs et des laïcs en reste à une théologie pratique du cultuel et de la médiation sacramentelle du prêtre, comme si la crainte de la tâche à accomplir pour sanctifier le monde avait rebuté et convaincu de rester entre soi dans la piété et la dévotion. Tout l’effort de théologiens et d’exégètes pour déployer les conséquences de Vatican II irrigue bien peu l’action et la parole pratiques. C’est dire l’étendue du travail de conversion et de formation qui sera nécessaire.

³⁷ On interdit explicitement le mariage, pas les relations sexuelles (l’existence d’enfants de prêtres’ rappelle qu’elles ne sont pas inexistantes) sinon indirectement par ce postulat qu’elles ne sont légitimes et autorisées que dans un cadre matrimonial.

³⁸ Nouis, 2018.

Références

- Barbier-Bouvet J.F., Ménard C., 2023, *Les baptisés éloignés de l'Eglise*, Paris, CCBF.
- Becquart N., 2021, La synodalité, un chemin de conversion communautaire, *Christus*, 270, avril 2021, 81-86.
- Centre d'observation de la société, 2021, *Des croyances et pratiques religieuses en déclin en France*, <https://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/des-croyances-et-pratiques-religieuses-en-declin-en-france/>
- Chauvet L.M., 2021, La messe en temps de confinement, *Etudes*, 3, 77-86.
- Conférence Catholique des Baptisé.e.s Francophones (CCBF), 2024, *Contribution de la CCBF à la deuxième phase du synode des évêques sur la synodalité*, <https://baptises.fr/actualites/comment-etre-une-eglise-en-mission>.
- Croyants en liberté Yvelines (CELY), 2022. *Nos propositions pour une Eglise synodale*, <https://www.reseaux-parvis.fr/wp-content/uploads/2022/04/Propositions-CELY-pour-une-Eglise-synodale-Avril-2022.pdf>
- François, 2015a, *Lettre encyclique Laudato Si sur la sauvegarde de la Maison commune*, https://www.vatican.va/content/dam/francesco/pdf/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si_fr.pdf
- François, 2015b, *Discours du Pape François, Commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des Evêques*, https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/october/documents/papa-francesco_20151017_50-anniversario-sinodo.
- François, 2020, *Lettre encyclique Fratelli Tutti sur la fraternité et l'amitié sociale*, https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_enciclica-fratelli-tutti.pdf
- Groupe des Dombes, 2023, « De toutes les nations... ». *Pour la catholicité des Eglises*, Paris, Cerf.
- Drouot L., Simon P., Tiberj V., 2023, *La diversité religieuse en France*, INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793308?sommaire=6793391#:~:text=Si%20le%20catholicisme%20reste%20la,%C3%A9galement%2C%20pour%20atteindre%209%20%25>
- Lagroye J., 2006, *La vérité dans l'Eglise catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin.
- Latour B., 2024, *La religion à l'épreuve de l'écologie*, Paris, La Découverte.
- Osservatore Romano, 2023, *Les cardinaux Grech et Hollerich écrivent aux évêques du monde. Vers le Synode de 2024*, <https://www.osservatoreromano.va/fr/news/2023-12/fra-050/vers-le-synode-de-2024.html>
- Les Réseaux du Parvis, 2024, *Pour une Eglise synodale. Contribution des Réseaux du Parvis*, <https://nsae.fr/wp-content/images/POUR-UNE-EGLISE-SYNODALE-contribution-PARVIS.pdf>
- Moingt J., 2014, *Croire au Dieu qui vient*, Paris, Gallimard.
- Moingt J., 2014, Préface in Amandier M., Chablis A., *Le déni. Enquête sur l'Eglise et l'égalité des sexes*, Paris, Bayard, 15.
- Moingt J., 2016, *Esprit, Eglise et Monde II, De la foi critique à la foi qui agit*, Paris, Gallimard).

Moingt J., 2018, *L'esprit du christianisme*, Paris, Temps présent

Nouis A., 2018, Pourquoi tant de prêtres pédophiles ?, *Réforme*, 4 octobre.

Saint Merry hors les murs, 2024, *Bilan d'étape du synode à Saint Merry hors les murs*, <https://saintmerry-hors-les-murs.com/2024/03/01/bilan-detape-du-synode-a-saint-merry-hors-les-murs/>

Secrétairerie générale du Synode, 2024a, *Comment être une Eglise synodale en mission ? Cinq perspectives à approfondir théologiquement en vue de la deuxième session de la XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques*. Vatican, 14 mars 2024. https://www.synod.va/content/dam/synod/news/2024-03-14_documents/240074---FRA---Segr.-Sinodo---Come-essere-Chiesa-sinodale-in-missione-14-marzo-2024.pdf

Secrétairerie générale du Synode, 2024b, *Groupes d'étude sur des questions soulevées lors de la première session de la XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques à approfondir en collaboration avec les dicastères de la Curie romaine*, Vatican 14 mars 2024, <https://www.eveques.ch/wp-content/uploads/sites/3/2024/04/Ann.-3-240078-FRA.pdf>

XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, 2023a, *Instrumentum laboris pour la première session (octobre 2023). Pour une Eglise synodale, communion, participation, mission*, <https://www.catholique78.fr/2023/07/07/synode-les-differents-documents-de-travail-dont-lintrumentum-laboris/>

XVIe Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, 2023b, *Une Eglise synodale en mission. Rapport de synthèse de la première session*, https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/11/Rapport_synthese_-Synode_synodalite_oct2023.pdf

Zundel M., 2007, *Au miroir de l'Evangile*, Sillery, Anne Sigier.